Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_86-DE

Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

Date de la convocation :
29 juin 2026

Affichage :
Du 13 juillet au 13 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-neuf juin conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Yohann RADIN, Romain GUENO, Dominique CANNESSON, Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS
ABSENT (E) : Julie ORAIN
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marie Héléne OGER, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Denis DUAULT, Yohann RADIN a donné pouvoir à Stéphanie BON, Romain GUENO a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Maryse AUDRAN, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD
SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-086 : RESSOURCES HUMAINES. AVANCEMENT DE GRADE. ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET 22/35E.

Rapporteur : M. Denis DUAULT, 1er Adjoint délégué aux Finances, Ressources Humaines et Patrimoine.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique, et l'obligation pour toutes les collectivités et établissements de définir des lignes directrices de gestion (L.D.G.),
Vu l'arrêté n°2021-34 du 03/03/2021 portant sur le L.D.G.,

La commune a étudié les possibilités d'avancement de grade des agents et a établi le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 et notamment celui de l'agent de restauration, entretien des locaux qui a pour mission :

- D'assurer la préparation du service, les préparations culinaires, l'accueil des convives au sein du restaurant scolaire ;
- De réaliser l'entretien des bâtiments communaux et des lieux recevant du jeune public ;
- De garantir un accueil convivial au sein du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 voix) le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe permanent à temps non complet 22/35eme à compter 1er septembre 2026,
- **SUPPRIME** un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe permanent à temps non complet (22h hebdomadaire) à cette même date,
- **DECIDE** de faire bénéficier l'agent qui sera nommé dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités du régime indemnitaire applicable à son grade. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé,
- **MET** à jour le tableau des emplois de la collectivité,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 juillet 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PÉAN (35) Ille-et-Vilaine